

Monsieur le Premier ministre,  
Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Le 9 juin dernier, le peuple belge a exprimé une volonté de rupture avec les politiques menées ces dernières années. Avec un signal clair : plus d'efficacité, des dépenses contrôlées, un Etat qui montre l'exemple, pour une société belge qui regarde l'avenir avec enthousiasme et non le passé avec amertume.

Les crises que nous avons traversées – la pandémie, la guerre en Ukraine, la crise énergétique- ont révélé nos vulnérabilités et créé la nécessité de changer de cap.

Le MR l'avait défendu avant le verdict des urnes. Nos concitoyens réclament plus de sécurité, un système de soins de santé performant, une justice qui fonctionne réellement. Les travailleurs veulent un pouvoir d'achat renforcé, une fiscalité juste et des pensions dignes de l'effort d'une vie. Nos entreprises ont besoin d'une politique qui protège leur compétitivité, stabilise les coûts de l'énergie et soutienne l'emploi.

Nous avons défendu ces valeurs en campagne et nous avons obtenu des avancées majeures dans cet accord de gouvernement. Après des négociations intenses, nous avons réussi à imprimer notre marque sur la trajectoire de la Belgique avec, notamment, une réelle baisse des impôts, un plein soutien aux indépendants et aux PME, le renforcement de notre sécurité ou encore, une relance économique d'envergure.

Aujourd'hui, le gouvernement Arizona incarne un véritable tournant. Ce que nous avons construit est ambitieux, pragmatique et tourné vers l'avenir.

Nous réaliserons un effort budgétaire de 18 milliards d'euros, nous consacrerons 1,5 milliards pour le renforcement de la compétitivité des entreprises, notamment par diminution de charges salariales, et 5 milliards pour des politiques nouvelles.

Par ailleurs, l'appareil de l'Etat connaîtra une cure d'amaigrissement significative puisque les cabinets ministériels réaliseront 30% d'économie sur leurs frais de fonctionnement. Le gouvernement ne compte plus que 14 ministres, et des économies sont prévues au niveau du Parlement, de même qu'est annoncée la suppression du Sénat.

### **Une relance économique portée par l'emploi et l'entreprise**

L'économie belge ne pouvait plus rester engluée dans des contraintes qui freinent la croissance. Il fallait des mesures concrètes pour libérer le travail, encourager l'investissement et redonner confiance aux entrepreneurs. Nous poursuivrons la réduction de la fiscalité sur les bas et moyens revenus pour que chaque citoyen puisse constater que son travail est justement récompensé. Nous mettons fin à un modèle où l'effort est pénalisé.

Ensuite, pour garantir un équilibre entre croissance salariale et compétitivité, Il est nécessaire que nos entreprises ne soient plus désavantagées face à la concurrence étrangère. Protéger nos emplois passe par la défense de nos entreprises.

Nous avons également renouvelé un objectif fort qui est de soutenir l'emploi avec l'objectif d'atteindre un taux d'emploi de 80 % d'ici 2030, grâce à une simplification des démarches pour les indépendants et les PME, une extension du régime des flexi-jobs à tous les secteurs ( sauf exception) et un accompagnement renforcé pour les chômeurs de longue durée. 1,5 milliard est dédié à la compétitivité pour nos employeurs afin de créer de l'emploi.

Notre pays fait face à des défis économiques majeurs, transition énergétique et tensions géopolitiques qui perturbent les chaînes d'approvisionnement mondiales. Pour relever ces défis, il est crucial de générer plus de valeur ajoutée, en augmentant la productivité, avec un rôle central pour l'industrie. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les Régions, mettra en place un plan interfédéral pour relancer l'industrie tout en soutenant des initiatives régionales comme le **forum industriel**. L'accent est mis sur la relance de l'industrie et la réduction des obstacles qui la freinent.

Le gouvernement entend aussi renforcer la compétitivité en réduisant les déficits concurrentiels, en se concentrant sur des domaines comme l'énergie, la fiscalité, et la simplification administrative. Il faut éviter les excès réglementaires pour maintenir une concurrence saine au sein de l'UE. Une loi de simplification sera adoptée, et un **étiquetage numérique** partiel sera encouragé pour réduire les coûts de production.

Le suivi économique sera assuré par le SPF Économie, avec des comparaisons régulières entre la Belgique et ses voisins européens, tandis que l'autorité belge de la concurrence sera renforcée, et une analyse des coûts des paiements électroniques sera lancée pour alléger les charges des entreprises. **xxxxx**

Concernant l'agriculture, le gouvernement défendra une agriculture durable et compétitive, en équilibrant protection des secteurs agricoles et ouverture des échanges commerciaux. La loi sur les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement agricole sera évaluée pour mieux protéger les petits et moyens fournisseurs, notamment contre les grands acheteurs.

## **Emploi**

En Belgique, le taux d'emploi vacant est de 4,6 % contre 2,7 % en moyenne dans l'UE, et notre taux d'emploi est de 72,1 % contre 75,4 % en Europe. Notre politique en matière d'emploi doit donc être améliorée pour atteindre le taux d'emploi recherché. Pour cela le travail en Belgique doit devenir plus attractif, notamment en augmentant l'écart entre le travail et l'inactivité, de plus de 500 euros. La limitation du chômage à 2 ans (sauf pour les plus de 55 ans) doit stimuler la remise au travail et dans le cas contraire, des mesures seront prises pour augmenter le financement fédéral des RIS.

Un "sac à dos" de jours de congés parentaux sera mis en place pour harmoniser les systèmes entre employés, indépendants et fonctionnaires, et inclura des

congés "grands-parents". Pour les femmes, le congé maternité sera compatible avec l'exercice d'un mandat politique ou du bénévolat.

Concernant les étudiants, le nombre d'heures travaillées avec une fiscalité réduite sera porté à 650h. Le travail de nuit sera également réajusté pour rendre la Belgique plus compétitive, avec une modification de l'heure de début du travail de nuit à minuit, comme dans nos pays voisins.

L'accord prévoit également de permettre aux travailleurs de faire plus d'heures supplémentaires, jusqu'à 240 heures sans impôts sur les 360 heures supplémentaires volontaires autorisées. Les flexi-jobs seront également élargis à plus de secteurs, avec un revenu annuel maximum de 18.000 euros. Enfin, le droit au rebond permettra à chacun de démissionner une fois dans sa carrière pour se réorienter, en maintenant un revenu pendant 6 mois.

Après des années à attendre les réformes majeures qui ne sont jamais venues, David Clarinval prend les commandes et cette fois, on passera à l'action.

## **Les indépendants**

L'accord de gouvernement prend plusieurs mesures pour simplifier la vie des indépendants et PME et surtout les encourager dans leurs projets. Ils représentent plus de 90% de notre économie, ce sont eux les premiers pourvoyeurs d'emplois. Ils produisent la richesse de notre pays par leur travail, leur investissement, leur prise de risque au quotidien. Nous nous devons de les soutenir.

Les indépendants, qu'ils exercent en activité principale ou complémentaire, bénéficieront d'une déduction fiscale sur une première tranche de leurs bénéfices nets et/ou revenus.

Les régimes de PLCI (Pension libre complémentaire pour indépendants) seront harmonisés et la règle 80% fera aussi l'objet d'une attention particulière dans le but de renforcer la pension de ces indépendants.

La suppression de plusieurs taxes et formalités administratives pour alléger les charges des indépendants et PME, notamment la taxe sur les écritures bancaires et certaines obligations comptables est également prévue.

Enfin, il est prévu également un statut d'étudiant entrepreneur plus attractif ou encore un deuxième trimestre de dispense pour les indépendantes qui ont accouché.

## **Pensions**

Nous avons réaffirmé notre engagement à assurer des pensions décentes car c'est une reconnaissance légitime de l'effort consenti tout au long d'une vie de travail. Mais une pension décente ne peut être octroyée sans un système de pension solide.

L'accord de gouvernement marque ainsi une rupture avec le modèle actuel, jugé insoutenable face à la hausse des dépenses, qui passeront de 40,3 milliards d'euros à 50,7 milliards d'euros si aucune réforme n'est entreprise.

Pour y remédier, plusieurs mesures sont proposées pour rendre les pensions plus justes et encourager le travail après la retraite. La mise en place de la "pension à mi-temps" permettra de cumuler une pension partielle avec un emploi à mi-temps, favorisant ainsi le lien social et un revenu complémentaire. Une réduction de la pression fiscale est également prévue pour ceux qui souhaitent continuer à travailler après l'âge de la pension, avec une revalorisation des pensions pour les indépendants.

Le gouvernement prévoit également d'harmoniser les régimes de pensions afin de simplifier un système devenu trop complexe et d'assurer une égalité de traitement pour tous les travailleurs, en tenant compte de l'évolution des carrières et des statuts.

Parallèlement, un système assurantiel d'aides sociales sera mis en place pour garantir que les aides ne soient jamais plus avantageuses que le travail. Un cadastre des aides sociales sera créé pour lutter contre la fraude et améliorer la solidarité. Enfin, un système de cumul entre revenus professionnels et allocations sociales pendant un certain temps sera instauré pour encourager la réintégration sur le marché du travail des personnes qui en ont besoin.

Les indépendants et les PME sont dans notre ADN, au MR, on sera toujours à leur côté. Aujourd'hui, avec Éléonore Simonet, on mise sur l'audace et la jeunesse, on continue à bâtir l'avenir.

## **Budget**

Le nouveau code budgétaire européen fixe de nouvelles règles pour ramener nos finances vers une trajectoire plus soutenable. L'union européenne a par ailleurs déclenché une procédure de déficit excessif à l'encontre de la Belgique.

Nous pouvons / nous devons pouvoir étaler la période d'ajustement sur 7 ans au lieu de 4. C'est la volonté du gouvernement. Mais cela suppose des réformes sérieuses, qui garantissent croissance, résilience sociale et économique tout en permettant la transition écologique et numérique et la sécurité énergétique.

## **Fiscalité**

La réforme fiscale attendue vise à améliorer la récompense du travail et à soutenir l'entrepreneuriat. Contrairement à la proposition Vivaldi, jugée inefficace, la réforme du gouvernement Arizona se concentre sur plus de clarté, de simplicité et un cadre qui favorise l'investissement et la compétitivité. L'objectif est de redonner de la prévisibilité aux entreprises, alléger les charges des travailleurs et garantir une fiscalité juste.

Les mesures phares incluent :

- Une augmentation du salaire net de 1 000 à 1 200 euros par an, grâce à une hausse de la quotité exemptée.

- Un renforcement de l'attractivité du travail, avec un écart porté à plus de 500 euros par mois entre le revenu du travail et l'inactivité.
- Une baisse ciblée des charges sur les travailleurs, par la réduction de la cotisation spéciale de sécurité sociale et le renforcement du bonus à l'emploi.
- Une modernisation des bonus collectifs, permettant aux entreprises de mieux récompenser leurs employés sans augmentation des charges fiscales.
- Un plafonnement des avantages en nature à 20 % du salaire brut des dirigeants, afin de favoriser une rémunération plus transparente et plus directe, garantissant que les travailleurs perçoivent une part plus importante de leur rémunération sous forme de salaire net.

Pour renforcer l'attractivité de la Belgique pour les talents et stimuler l'innovation, plusieurs mesures ont été adoptées. La réintroduction du régime des droits d'auteur pour les développeurs de logiciels, avec un taux réduit de 15 %, met fin à une inégalité fiscale et aligne les professions numériques sur d'autres secteurs bénéficiant déjà de ce dispositif. Dans le même esprit, l'amélioration du régime des expatriés, avec une augmentation de la part du salaire considérée comme frais propres à l'employeur de 30 % à 35 % et la suppression du plafond de 90 000 euros, vise à attirer et à retenir des profils hautement qualifiés, essentiels pour la compétitivité et l'innovation en Belgique.

Des réformes clés pour les entreprises comprennent :

- Nouvelle déduction entrepreneuriale : Les indépendants, principaux ou complémentaire, bénéficieront d'une déduction fiscale sur une première tranche de leurs bénéfices nets et/ou revenus, après prise en compte des charges professionnelles et des pertes fiscales.
- Transformation de la déduction RDT en exonération, simplifiant la fiscalité et évitant les reports inutiles. La condition de participation de 10 % est maintenue, mais le seuil financier est relevé de 2,5 à 4 millions d'euros, une restriction qui ne s'applique qu'aux grandes entreprises et aux transactions entre elles, préservant ainsi les PME.
- Harmonisation du régime VVPRbis et de la réserve de liquidation, avec un alignement du précompte mobilier à 15 % et une réduction du délai d'attente de 5 à 3 ans, permettant un accès plus rapide aux bénéfices accumulés.

L'introduction d'une cotisation sur les plus-values marque un tournant fiscal qui doit être suivi de près. L'égalité devant l'impôt implique que la progressivité du barème s'applique à tous les investisseurs, qu'ils détiennent 20 % d'une entreprise ou non. Il est donc crucial d'éviter toute taxation disproportionnée dès le premier euro et de garantir un cadre clair pour encourager l'investissement productif.

Les droits des contribuables sont renforcés avec une réduction des délais de contrôle fiscal et une meilleure prise en charge des erreurs de bonne foi.

Cette réforme constitue une étape clé pour l'économie belge, avec pour objectif de stimuler l'investissement, valoriser le travail et renforcer la compétitivité, tout en assurant une fiscalité plus équitable et lisible. Une attention particulière sera portée à sa mise en œuvre afin d'en garantir l'efficacité.

## **Sécurité et justice : garantir la protection des citoyens**

L'accord de gouvernement place la sécurité des citoyens au cœur des priorités politiques avec des mesures flexibles et adaptées aux défis actuels. L'objectif est de recentrer les services de police sur leurs missions principales, avec une coopération renforcée entre zones de police et des interventions ciblées sur les problèmes complexes. Cela vise à rapprocher police locale et citoyens.

Les organisations criminelles seront combattues par une politique ciblant leur portefeuille, soutenue par l'investissement dans la technologie, les infrastructures et la formation des agents. Le cadre législatif et les peines seront ajustés pour plus d'efficacité.

La Police fédérale sera refinancée, renforcée par des spécialistes et mieux équipée pour lutter contre la criminalité organisée. Le métier de policier sera valorisé avec des réformes dans le recrutement et la rémunération, et une préservation temporaire du régime NAPAP en vue d'une révision afin d'entrer pleinement dans l'objectif d'harmonisation des pensions.

Un Plan Canal Fédéral sera déployé, d'abord à Bruxelles, pour surveiller de près les individus radicalisés et contrer les actes criminels. Un plan pour sécuriser les gares et trains sera aussi mis en place, avec plus de présence policière et l'accès aux images de surveillance.

Des mesures de lutte contre l'impunité, notamment pour les actes de violence contre les policiers, ambulanciers, pompiers et enseignants, seront renforcées. La tolérance zéro sera appliquée contre les trafiquants de drogue et les peines d'emprisonnement seront systématiquement exécutées.

La Belgique renforcera sa lutte contre les organisations radicales en interdisant comme le propose depuis plusieurs législatures notre collègue Denis Ducarme, ce genre d'organisation.

Le principe de "casseur payeur" sera appliqué, et la loi sur les sanctions administratives communales sera adaptée dans la lignée de la lutte anti-casseur. Par ailleurs, une peine d'exclusion de manifestation pourra être prononcée par le juge à l'encontre des auteurs de troubles.

Afin de libérer les services de police de certaines tâches non policières, le secteur privé prendra en charge des missions comme l'accueil ou le visionnage des images de surveillance. Ce recours au privé permettra d'optimiser les ressources policières.

Le gouvernement met également l'accent sur une migration régulée, pour garantir une intégration réussie. Des mesures seront prises pour limiter les arrivées et garantir la sécurité nationale, en excluant les individus radicalisés ou

criminels. L'intégration sera renforcée avec des tests linguistiques et d'intégration, et des conventions avec des États européens faciliteront le contrôle des frontières.

Enfin, la Belgique renforcera sa coopération européenne pour contrôler les flux migratoires et gérer les détenus étrangers, avec des transferts interétatiques et des accords de retour. Des centres fermés seront agrandis pour garantir le respect des ordres de quitter le territoire.

Nos concitoyens veulent vivre en paix, et cela passe par une justice plus efficace et une sécurité renforcée.

Nous appliquerons une politique de tolérance zéro face à la criminalité organisée et à la récidive. Une justice rapide et efficace, des peines réellement exécutées, des mesures pour protéger les victimes : voilà nos engagements.

La criminalité organisée engendre une violence de plus en plus dure dans différentes grandes villes du pays et gangrène notre secteur économique et notre société. Avoir à la tête de ce département la ministre sortante de l'intérieur permettra de ne pas perdre de temps.

Si la lutte contre la criminalité organisée est une priorité absolue pour ce gouvernement, il ne baisse pas la garde par rapport au terrorisme. Si nous sommes très satisfaits de l'engagement d'établir une liste noire européenne des prédicateurs de haine extrémistes, interdits d'entrée sur le territoire européen, le MR aurait souhaité que l'apologie du terrorisme fasse également partie des objectifs de ce gouvernement. Nous remettrons sur le métier la proposition de loi de Denis Ducarme qui, comme les législations de démocraties libérales européennes telles que la France, le Danemark ou l'Espagne, sanctionne pénalement l'apologie du terrorisme.

Dans le cadre de la répression des violences, le gouvernement continue sur la lancée de notre ancien collègue, Philippe Pivin, et prône une tolérance zéro pour les actes de violence à l'encontre des personnes exerçant une fonction sociétale. Pour le MR, il est inconcevable que des policiers, des ambulanciers, des pompiers, voire des enseignants, ne puissent pas travailler sans se faire agresser, caillasser, insulter. La tolérance zéro est de mise.

Le gouvernement met en place plusieurs mesures en matière de justice, comme la comparution immédiate sans consentement du suspect, et la modification de la loi sur la libération conditionnelle, notamment pour les récidivistes. La surpopulation carcérale est un défi, et des solutions sont envisagées, incluant notamment l'augmentation des places en prison, la prise en charge spécifique des internés et la construction de prisons à l'étranger pour les détenus illégaux. Nous sommes persuadés que notre nouvelle ministre arrivera à trouver les mots justes auprès de la population locale pour parvenir à déployer les maisons de détention.

Il n'y a pas de solution miracle mais une multitude d'améliorations qui soulageront le système qui sature depuis de nombreuses années. La revalorisation du statut d'agent pénitentiaire fait également partie de ces

améliorations. Des ailes de prison ne sont pas ouvertes faute de candidats. Un plan d'urgence est en cours d'élaboration : accélération de la procédure de recrutement, revalorisation salariale en comparaison avec le privé, formation de qualité.

Le gouvernement met également l'accent sur les victimes, avec une meilleure information, protection et soutien, notamment pour les victimes d'infractions sexuelles. Un fonds de garantie pour les victimes du terrorisme sera créé. Ce sera une avancée pour les victimes qui réclament ce fonds depuis des années !

En matière de pensions alimentaires, des solutions seront apportées pour lutter contre le non-paiement, affectant souvent des femmes et leurs enfants. Des réformes de grande ampleur, comme celle du Code civil et l'autonomie du pouvoir judiciaire, devraient également aboutir durant cette législature.

En matière de jeux de hasard, mon groupe souscrit, à l'intensification de la lutte contre le secteur illégal qui est, d'une part, nuisible pour la protection des joueurs et, d'autre part, une source de concurrence déloyale pour le secteur légal qui respecte les règles de plus en plus restrictives imposées en Belgique. Il est, par ailleurs, nécessaire de repenser la composition et le fonctionnement de la Commission des jeux de hasard afin qu'elle devienne un régulateur fort et performant. L'accord de gouvernement prévoit cette réforme. J'ai déposé une proposition de loi qui sera bientôt prise en considération et pourra servir de base à cette réforme.

Enfin, le gouvernement s'engage également à avancer sur des dossiers éthiques sensibles, comme l'euthanasie, l'IVG, la gestation pour autrui et d'autres questions de société. Aucune porte n'est définitivement fermée pour réaliser des avancées sur ces dossiers

## **Une transition énergétique maîtrisée et équilibrée**

Nous avons pris des décisions fortes pour garantir l'approvisionnement énergétique de notre pays tout en veillant à la compétitivité des prix. La prolongation du nucléaire au-delà de 2025 est une nécessité économique et environnementale.

Notre gouvernement s'engage donc vers un véritable redressement énergétique. Il met fin aux hésitations et aux dogmes en matière d'énergie. Nous avons une vision claire et une politique sur le long terme pour garantir l'indépendance énergétique de la Belgique tout en assurant un prix abordable pour nos citoyens et nos entreprises.

Concrètement, nous allons prolonger 4 GW de capacités nucléaires et construire 4 GW supplémentaires. Cette relance du nucléaire est un investissement stratégique pour stabiliser les prix de l'électricité, réduire notre dépendance aux énergies fossiles importées et assurer une transition énergétique sans pénaliser notre compétitivité.

Nous poursuivrons aussi le développement des nouvelles technologies, comme les Small Modular Reactors (SMR), les molécules vertes et les renouvelables,



pour garantir un mix énergétique diversifié et stable. Nous mettons en place une approche pragmatique et scientifique : les décisions seront prises sur base de chiffres et d'analyses économiques solides, et non sur des slogans idéologiques.

Nous renforcerons également l'interconnexion énergétique avec nos voisins, en garantissant un réseau électrique robuste et sécurisé, afin d'éviter tout risque de blackout. Une politique énergétique ambitieuse mais réaliste, c'est ce que nous devons aux générations futures. Nous adapterons nos infrastructures énergétiques aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle : modernisation du réseau électrique, soutien au développement de l'hydrogène bas carbone et renforcement des interconnexions européennes. Nous voulons construire une vraie politique énergétique sur le long terme, alliant ambition climatique et pragmatisme économique.

Loin d'un "retour au vieux monde fossile", nous investissons dans le futur avec un mix énergétique combinant nucléaire, renouvelables et hydrogène.

Nous refusons l'écologie punitive et privilégions une approche incitative et réaliste, garantissant à la fois progrès écologique et développement économique.

Notre politique énergétique protégera les ménages et l'industrie, avec des prix stables et compétitifs pour éviter la précarité énergétique. Nous sommes le gouvernement du réalisme énergétique et de la transition maîtrisée, là où l'opposition propose des dogmes qui fragiliseraient notre économie et notre souveraineté.

### **Environnement et climat : Une transition efficace, sans dogmatisme**

Nous mettons fin aux politiques punitives en matière de climat. Les taxes et interdictions ne sont pas une solution : notre politique reposera sur l'incitation, l'innovation et la compétitivité. Chaque euro investi devra être un levier de croissance et de création d'emplois.

Nous refuserons toute surtransposition des réglementations européennes qui nuirait à nos entreprises et nos citoyens. Notre objectif est clair : faire du Green Deal européen un moteur de développement économique, et non un carcan bureaucratique qui pénalise nos industries et nos agriculteurs.

Enfin, nous garantirons des investissements massifs pour décarboner notre industrie et notre mobilité sans imposer de nouvelles taxes aux ménages. La transition écologique doit être une opportunité, pas un fardeau.

La Belgique respectera ses engagements européens, y compris la réduction de 55 % des émissions d'ici 2030, conformément aux objectifs du Green Deal et de l'Accord de Paris. Nous faisons le choix d'une écologie de solutions et non de sanctions.

Nous faciliterons la rénovation énergétique des bâtiments en maintenant un taux de TVA à 6 % sur la rénovation et la démolition-reconstruction.

Enfin, nous renforcerons notre résilience climatique avec un plan d'action interfédéral sur les conditions météorologiques extrêmes, assurant une réponse rapide et efficace en cas de catastrophe climatique.

Fini les hésitations et les dogmes : notre gouvernement choisit le réalisme énergétique et une transition maîtrisée. Les écologistes ont mis en danger notre économie et notre souveraineté avec leur écologie punitive, nous misons sur l'efficacité et l'incitation. Et pour porter cette vision, un seul choix s'imposait : Mathieu Bihet, reconnu pour son expertise et son engagement sur ces enjeux cruciaux !

### **Modernisation de la structure de l'État**

Monsieur le Premier Ministre, d'emblée cet accord de gouvernement souligne qu'il existe un consensus général pour dire que la répartition des pouvoirs, dans la structure fédérale de notre État, peut être améliorée. Sous la précédente législature, nous avons mené, en Commission mixte Chambre et Sénat, de nombreuses discussions sur l'évaluation des Réformes de l'État depuis 1970 : les travaux de cette Commission mixte arrivent au même constat.

L'accord de gouvernement propose des grandes réformes qui visent à préparer le futur et qui nécessiteront d'améliorer la coopération entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées. Cela doit permettre d'augmenter la responsabilité et la solidarité, notamment dans des domaines tels que l'emploi, la formation, et la santé. L'objectif est de préparer l'avenir de la Belgique. En visant l'efficacité, la cohésion sociale, la lisibilité et l'organisation de notre État fédéral.

En matière de démocratie et d'État de droit, la suppression du Sénat est un changement majeur, et notre groupe soutient l'idée d'intégrer le personnel du Sénat dans les services publics. Une autre avancée majeure est l'extension du droit de vote des Belges à l'étranger pour les élections des parlements de Communauté et de Région, une demande formulée par le groupe MR depuis longtemps. On compte sur vous monsieur le Premier Ministre, pour trouver la majorité spéciale sur cette réforme également. Cela renforcera les liens démocratiques et la participation des citoyens belges résidant à l'étranger.

En outre, toujours sur le même sujet, c'est une très bonne chose qu'il soit prévu que notre système électoral soit ajusté et, ce, afin de neutraliser l'effet du vote en case de tête. Le Mouvement Réformateur est, depuis des années, favorable à la suppression de cet effet dévolutif, à tous les niveaux de pouvoir. Nous pensons que cela permettra de mieux tenir compte du choix des électeurs.

### **Égalité des chances**

Ce gouvernement a l'ambition de mener une politique forte et offensive en matière de lutte contre le racisme, contre toutes les formes de discrimination, contre les violences liées au genre sous toutes ses formes, y compris la violence sexuelle en ligne.

Ce sont des priorités pour le MR. Nous soutenons également la lutte contre l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge, nos personnes âgées ne doivent

pas être oubliées, mais aussi la lutte sur la promotion des droits égaux, du respect et de l'inclusion pour tous les membres de la communauté LGBTQIA+.

L'égalité des chances est l'affaire de tous et notre pays a toujours été à la pointe en matière d'inclusion et d'égalité des chances. C'est un fondement du libéralisme. Sans elle, il n'y a pas de démocratie, ni de liberté réelle. Tout individu peut faire partie de notre société indépendamment de sa couleur de peau, de son origine, de son genre, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, et de tout autre critère de discrimination, protégé par la loi.

Depuis des années, le MR considère que pour garantir l'égalité et la liberté, la neutralité de l'État est un principe essentiel. Il permet la coexistence sereine de tous les citoyens et leur traitement équitable, quelles que soient leurs convictions. C'est pourquoi notre famille politique continuera de défendre la neutralité de l'État comme principe constitutionnel. Il s'agit d'un principe essentiel pour lutter contre les revendications identitaires de groupes minoritaires qui instrumentalisent les libertés fondamentales pour les détruire ou qui rejettent publiquement notre socle commun de valeurs.

En ce qui concerne la lutte contre le racisme, nous pensons qu'une approche universaliste est importante. Cette approche considère l'individu en tant que tel, avec toutes ses différences et considère que le fait d'être un être humain rend intolérable le racisme à son égard ce qui confère une égale dignité à toute personne quelles que soient ses caractéristiques.

## **Santé**

Le secteur des soins de santé fait aujourd'hui face à de nombreux défis : vieillissement de la population, pénurie de personnel, maladies chroniques, manque de médicaments et j'en passe. Pour faire face à tout cela, notre ambition pour les 5 prochaines années est claire : garantir un système de soins de santé accessible, efficient et source d'innovation médicale tout en respectant nos principes de responsabilité budgétaire.

Car malgré la reconnaissance du système de soins de santé belge, une meilleure gouvernance s'avère plus que nécessaire. Trop de ministres se partagent aujourd'hui les compétences liées à la santé. Le gouvernement Arizona prévoit de renforcer cette nécessaire cohérence. Il en va de la viabilité de notre système, mais également de la qualité des soins offerts aux patients. Toutes les entités, fédérale et fédérées, ont en effet un intérêt commun à ce que leurs politiques soient le plus alignées possibles. En termes d'exemples, je pense notamment à la volonté d'inclure des représentants des entités fédérées dans le Comité de l'assurance de l'INAMI en tant qu'observateur. Je pense aussi à la répartition géographique des prestataires de soins de santé qui relèvent de la compétence exclusive des Communautés et pour laquelle il subsiste des obstacles juridiques au niveau fédéral. Je suis donc enthousiaste à l'idée de voir que le gouvernement examinera comment les supprimer en concertation avec l'entité fédérée concernée.

L'approche de notre nouveau gouvernement reposera sur trois piliers : investissement stratégique (pour "mieux" investir dans les soins de santé), modernisation des soins et responsabilisation des acteurs.

Le financement des soins de santé a augmenté ces dernières années, mais des objectifs clairs sont nécessaires pour éviter le gaspillage. La norme de croissance du budget santé sera maintenue à 2,5 % en 2025, puis à 2 % pendant deux ans, avant de remonter à 3 % à l'horizon 2029. Le processus budgétaire sera rendu plus clair et efficient, avec un renforcement du rôle du Conseil des ministres.

Le financement des hôpitaux sera également repensé, avec une rémunération basée sur les pathologies et la performance, et une réforme de la nomenclature pour une rémunération plus juste. Le patient et le prestataire resteront, bien évidemment, au cœur du système, avec un soutien renforcé aux associations de patients et aux aidants proches. Les conditions de travail du personnel soignant seront améliorées, et la tolérance zéro contre les agressions sera appliquée.

Le nombre de médecins et de dentistes sera aussi augmenté grâce à une hausse des quotas. L'innovation technologique sera adoptée pour améliorer l'efficacité des soins tout en préservant le contact humain et la vie privée des patients. Les mutualités seront responsabilisées avec la création d'un pacte et un plan d'action pour garantir une concurrence équitable.

Un plan de prévention et de réinsertion des malades de longue durée sera finalement mis en place, visant à réduire les coûts de 8,6 milliards d'euros à la Sécurité sociale. L'objectif d'un taux d'emploi de 80 % en 2030 nécessite de traiter à la fois le chômage et les incapacités de travail de longue durée, qui touchent plus de 500 000 personnes aujourd'hui.

## **Défense**

Après la fin de la guerre froide, les pays européens ont bénéficié de 25 années d'une paix relative au cours desquelles chacun a mis en œuvre une politique de défense basée sur les dividendes de la paix. Cette période de 25 ans s'est terminée lors de l'invasion par la Russie de la Crimée en février 2014.

Depuis lors, l'Europe est à nouveau menacée à ses propres frontières et en son sein : attaques cybers contre nos infrastructures civiles et militaires, violation de notre espace aérien et naval, dégradation de nos câbles sous-marins, campagnes de désinformation....

La Belgique, sous la direction de Charles Michel, puis d'Alexandre de Croo, a entamé un effort significatif pour répondre à ces exigences de sécurité. Une sécurité nationale qui s'intègre à la fois dans une dimension atlantique et une dimension européenne. Le MR a toujours été attentif à cet équilibre et le restera.

2 lois de programmation militaire ont été adoptées par le parlement afin de fournir à notre défense le matériel nécessaire à notre sécurité. Chaque composante a bénéficié de ces 20 M d'euros d'investissements.

Nous avons considérablement renforcé nos capacités – les F-35, les véhicules blindés de la force terrestre, les frégates pour les programmes les plus emblématiques - et une 5<sup>e</sup> composante a été créée en matière de cybersécurité.

Cet effort a aussi bénéficié au personnel de la défense, dont la nature a évolué : métiers plus techniques, présence accrue des civils, et féminisation.

L'objectif est précis : répondre aux prérequis du conflit de Haute intensité, et à la permanence d'une dissuasion nucléaire et conventionnelle à laquelle nous participons au sein de l'OTAN.

C'est dans ce cadre que je voudrais insister sur 4 points cruciaux pour nous, de l'accord de gouvernement.

1. Depuis 2014, nous avons considérablement réinvesti dans nos armées et nous allons poursuivre cet effort financier afin d'atteindre 2 % du PIB consacrés au budget de la défense en 2029 et 2,5 % en 2034.

2. Les mesures qui seront déclinées à travers les budgets annuels successifs ont un objectif clair : atteindre rapidement une autonomie stratégique où nos entreprises de défense auront toute leur place.

J'insiste sur ce point qui a été trop longtemps négligé : le ministre de la Défense doit être un véritable Ministre de l'Economie de la Défense. Ce sont des emplois sur tout le territoire de notre pays, au Sud comme au Nord, et nous devons soutenir nos fleurons.

3. Le MR défend, avec réalisme, des formes d'engagement fort pour notre jeunesse et pour le monde professionnel. Service national volontaire, pour les hommes et les femmes, renforcement de la réserve opérationnelle, et flexibilité entre l'armée et le monde de l'entreprise....

4. Le Ministre attirera et conservera des nouvelles recrues si la spécificité du métier militaire se traduit par des exercices multinationaux et des OPEX stimulantes, notamment au sein des Nations Unies.

Voici les bases politiques sur lesquelles le nouveau ministre va pouvoir s'appuyer : un accord de gouvernement, qu'il va devoir mettre en œuvre dans la forme comme dans l'esprit.

### **Affaires étrangères et Coopération au développement**

Monsieur le ministre des Affaires étrangères, vous héritez d'un département dans lequel le MR a imprimé sa marque et qui vous est transmis pour que vous œuvriez au rayonnement international de la Belgique :

- importance des droits de l'homme, des libertés religieuses, du respect des minorités, de la lutte contre l'impunité et le respect de l'Etat de droit
- rôle cardinal du multilatéralisme,
- importance de la construction européenne et d'une intégration fédérale de l'Union européenne,

- priorité à la résolution des conflits par des moyens diplomatiques, crédibilité des propositions et engagements de notre diplomatie,
- importance de l'Afrique centrale,
- sans oublier des thématiques transversales comme les enfants soldats, les violences sexuelles contre les femmes, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la politique climatique...

Nous devons être fier de nos diplomates et de leur professionnalisme. C'est pourquoi ce département doit continuer à disposer des moyens financiers, techniques et humains pour porter sur la scène internationale la voix de la Belgique vis-à-vis de nos voisins, nos partenaires et au sein des institutions internationales.

L'Union européenne doit rester le creuset de notre économie, de notre prospérité, de notre diplomatie. La construction européenne reste l'idéal kantien d'une paix structurelle qui habite notre continent et dont nous voulons partager les bienfaits avec notre environnement proche.

C'est pourquoi elle est l'instrument idéal pour aider l'Ukraine face à la guerre d'agression menée par la Russie. Nous devons résolument poursuivre notre aide militaire à Kiev en lui fournissant le matériel nécessaire pour résister à Moscou et être dans la position la plus favorable avant le début des négociations menant à la fin des hostilités.

Les Européens doivent être à la table des négociations car la paix entre la Russie et l'Ukraine est un enjeu de sécurité vital pour nous. Cette paix conditionnera l'aide à la reconstruction du pays et son entrée dans l'Union européenne.

### **Une mobilité renforcée et opérationnelle**

Le gouvernement affiche une ambition forte pour la mobilité à travers divers modes de transport : par route, rail, air et mer. En ce qui concerne le rail, l'objectif est de renforcer le service de la SNCB, tout en conciliant le droit de grève et la continuité du service public. L'offre de la SNCB sera déterminée en fonction des besoins réels des voyageurs ; renforcer prioritairement les lignes à forte fréquentation. Le Gouvernement entend également améliorer la ponctualité, la fiabilité et la vitesse commerciale des trains.

La sécurité dans et autour des gares sera également améliorée, avec un plan pour lutter contre la criminalité, les délits et le sans-abrisme. Le fret ferroviaire sera développé pour doubler son volume d'ici 2030, contribuant à la fois à l'économie et à la réduction des émissions de CO2. L'accès ferroviaire aux ports, aéroports et terminaux intérieurs sera amélioré.

Sur la route, l'objectif est de réduire à zéro le nombre de morts d'ici 2050. Le gouvernement renforcera les contrôles et la répression des infractions graves liées à l'alcool, la drogue, la vitesse, notamment les récidivistes, la conduite sans permis, sans assurance, et l'utilisation du téléphone au volant constitueront également des priorités.

Dans le secteur aérien, un groupe de travail transparent sera mis en place pour équilibrer la croissance de l'aéroport avec la santé des riverains et le développement socio-économique. Enfin, le gouvernement soutiendra les innovations technologiques en mobilité, notamment les trains et véhicules autonomes, en créant un cadre juridique en collaboration avec les Régions.

## **Numérique**

Des investissements supplémentaires dans l'infrastructure numérique (fixe et mobile) seront nécessaires pour garantir la compétitivité de nos entreprises. D'ici à 2030, toutes les entreprises devront avoir accès à l'internet ultrarapide. Nous visons en outre, une couverture optimale du territoire et l'élimination progressive des zones sans couverture (zones blanches) avec toutefois, pour ma part, une attention aux personnes électrosensibles.

Le Gouvernement souhaite, et c'est une première, une politique globale sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) afin d'améliorer le fonctionnement des autorités et engendrer des gains d'efficacité.

Au niveau scientifique, le gouvernement fédéral, et le MR s'en réjouit, soutiendra la candidature belge pour la construction du **télescope Einstein**, en collaboration avec les Pays-Bas et l'Allemagne.

Enfin, au niveau des entreprises publiques autonomes, le Gouvernement fédéral demandera à la direction de Bpost d'élaborer un plan stratégique qui prépare l'entreprise pour l'avenir.

## **Fonction publique :**

Le Gouvernement harmonisera les conditions de rémunération et de travail entre contractuels et statutaires des pouvoirs publics fédéraux, conformément au modèle de contrat de travail pour les employés du secteur privé.

## **Conclusion**

Chers collègues, ce gouvernement est celui du courage politique. Nous avons fait des choix clairs, parfois difficiles, mais toujours nécessaires.

Car il est de notre responsabilité de ne pas promettre l'impossible, mais de défendre le fonctionnement de notre pays, de notre modèle social en le réformant en profondeur pour assurer sa pérennité.

Moins de taxes, plus de réformes, et surtout, pas de faux-semblants. Parce que gouverner, ce n'est pas faire des promesses en l'air, c'est avoir le courage de changer les choses.

Nous avons promis, lors des élections, que nous ne cacherions pas les réalités. Nos concitoyens savent que nous devons réformer pour éviter l'effondrement de notre modèle social et économique. Ils savent que les efforts d'aujourd'hui sont les garants d'un avenir meilleur.

Car contrairement à ce que d'autres auraient fait, nous n'optons pas pour la solution de facilité d'augmenter la fiscalité en inventant de nouvelles taxes mais nous prenons le problème à bras le corps en menant à bien des réformes structurelles d'envergure.

Le Mouvement Réformateur portera ces réformes avec détermination. Nous voulons une Belgique plus forte, plus juste et plus sûre.

Avec cet accord de gouvernement, nous avons ouvert une nouvelle ère.

Et c'est avec enthousiasme que nous accordons notre confiance.

Je vous remercie de votre attention.

BP 05.02.2025